Actualité



Chèque énergie 2026

Le chèque énergie est une aide de l'État destinée à accompagner les ménages aux revenus modestes dans le paiement de leurs dépenses d'énergie.

Voici les informations à connaître pour 2026, ainsi qu'un rappel concernant la campagne 2025 désormais clôturée.

Chèque énergie 2026 : ce qu'il faut savoir

En 2026, la **campagne d'envoi du chèque énergie s'est terminée le 20 avril**, marquant un retour au calendrier habituel.

La **seconde vague d'envoi**, prévue au mois de mai, **s'est également terminée fin mai** avec 700 000 autres foyers bénéficiaires.

Si **vous pensez être éligible** mais ne l'avez pas reçu, vous avez **jusqu'au 31 décembre 2026** pour en faire la demande. Pour rappel, comme en 2025, **l'envoi sera semi-automatique**, c'est-à-dire que les foyers identifiés comme éligibles le recevront automatiquement ; les **foyers non identifiés devront le demander en ligne**

> Il est important d'utiliser uniquement le site officiel : https://chequeenergie.gouv.fr/

Comment utiliser le chèque énergie ?

Le chèque énergie peut être utilisé pour régler une **facture d'énergie liée à votre logement** (électricité, gaz naturel, gaz en citerne, fioul, bois, etc.).

Il permet également de payer des **charges de chauffage** si vous êtes locataire dans le parc social (HLM) ou de régler une **redevance en logement-foyer conventionné APL**

> Le service **e-Chèque énergie** permet une utilisation dématérialisée :
> vous pouvez recevoir votre aide en ligne, consulter votre solde et régler vos factures en une ou plusieurs fois, auprès de différents fournisseurs.
> En savoir plus, sur le site officiel : e-Chèque énergie

Rappel : Fin de la campagne 2025

La campagne du chèque énergie 2025 est désormais **clôturée**.
En raison d'un calendrier exceptionnel, les chèques énergie 2025 ont été envoyés **en novembre 2025**, et non en **avril** comme les années précédentes.

Les ménages qui n'avaient pas été identifiés automatiquement pouvaient effectuer une demande en ligne jusqu'au **28 février 2026.**

Il n'est désormais **plus possible** de déposer une nouvelle demande pour le chèque énergie 2025.

Si vous avez effectué vos démarches **avant le 28 février 2026** et que votre demande est toujours en cours ou que vous n'avez pas reçu votre chèque énergie, vous pouvez adresser une **réclamation écrite**.

Vous pouvez les contacter via le formulaire disponible sur le site officiel du chèque énergie :
https://www.chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire/assistance

Les chèques émis au titre de l'année 2025 restent **valables jusqu'au 31 mars 2027**, ce qui laisse aux bénéficiaires un délai supplémentaire pour les utiliser afin de régler leurs dépenses d'énergie.

Vigilance face aux fraudes

Les périodes d'envoi du chèque énergie peuvent donner lieu à des tentatives d'escroquerie.

> Rappel important :
> **aucune administration ne vous demandera vos coordonnées bancaires pour bénéficier du chèque énergie.**

Pour en savoir plus sur le chèque énergie :

> Je lis l'actualité du ministère en charge de l'énergie : Comment bénéficier du chèque énergie ?

> Je consulte la fiche « chèque énergie ».

> J'appelle le n° vert 0 805 204 805 (service et appel gratuit) ou je consulte le site chequeenergie.gouv.fr

Actualité du 3 mars, mise à jour le 10 juin

énergie-info **Pour tout savoir sur mes démarches et mes droits :**
Je consulte le site internet www.energie-info.fr ou je contacte le 0 800 112 212 Service & appel gratuits